

CTL.-  
**REPUBLIQUE DU BENIN**  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**DECRET N° 97-661 DU 31 DECEMBRE 1997**  
**Portant promotions et nomination à**  
**titre normal et militaire dans**  
**l'Ordre du Mérite du Bénin**

**Le Président de la République,**  
**Chef de l'Etat,**  
**Chef du Gouvernement,**  
**Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,**

- VU La Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
  - VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
  - VU La Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
  - VU La Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
  - VU Le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
  - VU Le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
  - VU Les Décrets n° 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
  - VU Le Procès-Verbal de la session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin, tenue du 06 au 15 Novembre 1997 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** Sont promus à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter de la réception, les Officiers et Sous-Officiers dont les noms suivent :

Au grade de Commandeur

Adjudant-Chef ADJAHOUIME ANAGONOU Désiré, (Officier OMB, Décret n° 78-63 du 16 Mars 1978).

Au grade d'Officier

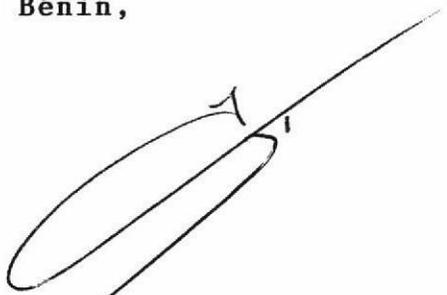
Colonel de Gendarmerie N'DAH Jean (Chevalier OMB, Décret n° 92-197 du 31 Juillet 1992).

Article 2 : Est nommé à titre normal et militaire au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter de la réception, le Sous-Officier, Sergent-Chef ADAM Issiaka.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

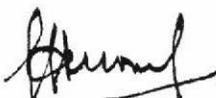
Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - CS 2 -  
SGG 4 - HAAC 2 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 06 - DP -DLC-INSAE 3 -  
IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -  
INTERESSES 3.